

CAP MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	Session 2004	Sujet
Épreuve : EP2 : TECHNOLOGIE	page : 2 / 7	Code(s) examen(s)

1.1. Compléter le tableau ci-dessous à partir du schéma de l'autolaveuse.

N°	DÉSIGNATION	N°	DÉSIGNATION
1		5	
2		6	
3		7	
4			

1.2. Expliquer le principe de fonctionnement de cet appareil :

1.3. Citer deux opérations d'entretien à effectuer après utilisation de l'appareil :

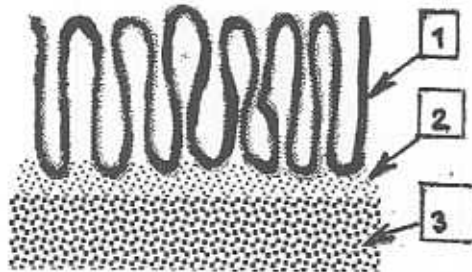
-

-

CAP MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	Session 2004	Sujet
Épreuve : EP2 : TECHNOLOGIE	page : 3 / 7	Code(s) examen(s)

2. TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX (6.5 points)

- 2.1. Pour réaliser l'entretien du revêtement textile, vous devez connaître sa structure. Compléter le schéma ci-dessous :



- 2.2. Le velours de ce revêtement est composé d'une matière synthétique : le polypropylène. Nommer deux caractéristiques ou deux propriétés de ce composant.

-

-

- 2.3. Vous devez entretenir le mobilier et les objets meublants.

Compléter le tableau en :

- Citant une caractéristique ou une propriété pour chaque matériau que vous allez rencontrer.
- Précisant la technique d'entretien.
- Justifiant votre réponse.

Matériaux	Caractéristique ou propriété	Technique d'entretien	Justifications
P.V.C.			
VERRE			
BOIS CIRÉ			

CAP MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	Session 2004	Sujet
Épreuve : EP2 : TECHNOLOGIE	page : 4 / 7	Code(s) examen(s)

3. TECHNOLOGIE DES MÉTHODES (5.5 points)

Aujourd'hui, vous effectuez le nettoyage de la moquette en employant l'autolaveuse à moquette.

Pour réaliser ce travail, vous devez rassembler le matériel nécessaire pour le bon déroulement du chantier.

3.1. Cocher dans le document ci-dessous le matériel et le produit indispensable à sa réalisation :

MATÉRIEL		PRODUIT	
Sortie	Type de matériel	Produit	Sortie
	Aspirateur mixte	Anti mousse	
	Aspirateur à poussière	Décapant à sec	
	Aspiro brosseur	Décapant d'émulsion	
	Chariot de lavage	Détachant	
	Injecteur extracteur	Agglutinant	
	Autolaveuse à moquette	Détergent détartrant	
	Balai trapèze	Détergent neutre	
	Balayette	Détergent sanitaire	
	Chamoisine	Emulsion	
	Frange faubert	Shampooing	
	Gazes à usage unique	Spray	
	Seau	Détergent injection extraction	
	Vaporisateur	Cristallisant	
	Disque	Bouche pore	

3.2. Nommer une autre technique de remise en état d'un revêtement de sol textile.

3.3. Remettre dans l'ordre chronologique, les différentes étapes du nettoyage réalisé à l'aide de l'autolaveuse à moquette, en les numérotant de 1 à 6.

- Réaliser le nettoyage de la moquette ;
- Dépoussiérer le revêtement de sol textile ;
- Organiser le chantier ;
- Contrôler visuellement le résultat obtenu ;
- Préparer le matériel et le produit ;
- Assurer l'entretien du matériel.

CAP MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	Session 2004	Sujet
Épreuve : EP2 : TECHNOLOGIE	page : 5 / 7	Code(s) examen(s)

4. TECHNOLOGIE DES PRODUITS (7.5 points)

Lors des opérations d'entretien, vous devez utiliser différents produits et connaître leurs modes d'action.

4.1. Relier à l'aide d'une flèche, le type de produit à son mode d'action :

Types de produits	Modes d'actions
Détergent •	• Permet d'éliminer ou de tuer les micro-organismes
Désinfectant. •	• Permet l'élimination du calcaire
Abrasif •	• Capte les salissures non adhérentes
Détartrant •	• Elimine par frottement les salissures qui adhèrent
Agglutinant •	• Favorise l'élimination par l'eau des salissures sous l'action des tensio actifs.

4.2. À partir de la fiche technique du produit (voir annexe 1, page 7/7), vous répondrez aux questions suivantes :

a. Définir le terme « biodégradabilité ».

b. Relever sur cette fiche, le composant correspondant à chaque fonction citée dans le tableau ci-dessous :

Composant	Fonction de chaque composant
	Donne une odeur agréable.
	Empêche la formation de la mousse.
	Confère au produit son pouvoir détergent.

CAP MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	Session 2004	Sujet
Épreuve : EP2 : TECHNOLOGIE	page : 6 / 7	Code(s) examen(s)

5. HYGIÈNE ET - SÉCURITÉ (12 points)

Lors de l'utilisation de l'autolaveuse à moquette, peut se présenter le risque électrique.

5.1. À partir des définitions suivantes, indiquer le risque électrique encouru par l'individu :

- Elle est provoquée par le passage du courant électrique à travers le corps et a des effets plus ou moins graves sur le corps :
- Elle est provoquée par le passage du courant électrique à travers le corps et entraîne la mort de la victime :

5.2. Sur la plaque signalétique de l'autolaveuse à moquette, se trouve les sigle suivants.
Donner la signification de chacun d'eux.



.....



.....

5.3. Citer un effet du courant :

- sur les muscles :
- sur l'appareil respiratoire :

5.4. Nommer deux précautions à prendre lors de la manipulation du produit :

-
-

5.5. Énoncer la conduite à tenir en cas de projection accidentelle du produit dans les yeux.

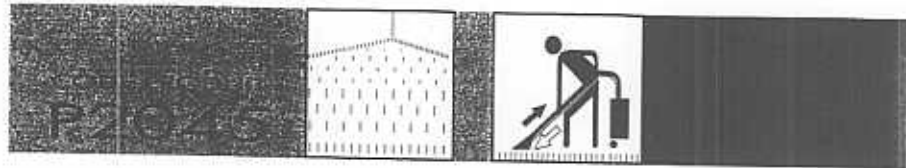
-

5.6. Lister trois voies de pénétration de ce produit dans l'organisme :

-
-
-

CAP MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	Session 2004	Sujet
Épreuve : EP2 : TECHNOLOGIE	page : 7 / 7	Code(s) examen(s)

ANNEXE 1



PRO EXTRAC

13

FICHE TECHNIQUE

SHAMPOOING MOQUETTE

CARACTÉRISTIQUES

- Liquide parfumé jaune phosphorescent
- pH à 1% : environ 9,5 à 10,5
- Densité : environ 1,2

COMPOSITION

- Tension-actif non ionique
- Tensio-actifs anioniques
- Pyrophosphate
- Parfum
- Antimousse

UTILISATION

PRO EXTRACT nettoie en profondeur les moquettes et tapis (fibres naturelles et synthétiques), grâce à son mélange équilibré en tensio-actifs et phosphates anticalcaires.

L'association du produit (pouvoir détergent) et de la machine (pouvoir mécanique) optimise le nettoyage en profondeur des fibres et évite l'encrassement prématuré des moquettes.

DOSAGE

PRO EXTRACT ne mousse pas, et il est parfumé.

PRO EXTRACT s'utilise à une concentration comprise entre 1 et 3% selon le degré de salissures.

Dans le réservoir de récupération, mettre du PRO ANTIMOUSSE si une accumulation de mousse se produit, (due aux résidus de shampoing traditionnel utilisé précédemment).

Pour le pré-détachage : utiliser pur.

LEGISLATION

La formule est déposée au centre anti-poison FERNAND WIDAL.
(tél : 40.37.04.04)

BIODÉGRADABILITÉ SUPÉRIEURE À 90%

Conforme aux décrets 77/1554 et 77/1555 du 28/12/77